

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/32/207
16 septembre 1977

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

Trente-deuxième session
Point 29 de l'ordre du jour provisoire^z

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. CONSULTATIONS ET ECHANGES DE RENSEIGNEMENTS.	5 - 11	3
III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	12 - 51	4
IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOP- PEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	52 - 96	11
V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION ET DE LA PUBLICITE	97 - 102	19

^z A/32/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 16 novembre 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/13 concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les paragraphes 5, 6 et 7 de cette résolution sont ainsi conçus :

"5. Prie le Secrétaire général de continuer à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coopération sur les plans politique, économique, culturel et administratif entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'octroi d'une assistance aux victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe, et, à cet égard, appelle l'attention sur le Fonds d'assistance pour la lutte contre le colonialisme et l'apartheid créé par l'Organisation de l'unité africaine;

6. Appelle à nouveau l'attention des organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Comité spécial contre l'apartheid, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, sur la nécessité de continuer à prendre des mesures efficaces en vue d'associer étroitement et régulièrement l'Organisation de l'unité africaine à tous leurs travaux relatifs à l'Afrique;

7. Invite les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies intéressés à poursuivre et à intensifier leur coopération avec l'Organisation de l'unité africaine;"

2. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trente-deuxième session, un rapport sur l'application de la résolution et sur le développement de la coopération entre l'OUA et les organismes des Nations Unies intéressés.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il s'inspire des contributions reçues des services de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies intéressés. Il a trait aux mesures prises depuis l'établissement du dernier rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/31/217).

4. D'autres rapports présentés à l'Assemblée générale au titre de points de l'ordre du jour liés à cette question contiennent des renseignements détaillés sur les mesures prises par le Secrétaire général et par les organismes intéressés pour donner suite aux résolutions pertinentes. Il convient, en particulier, de mentionner à cet égard le rapport du Secrétaire général (A/32/87 et Add.1), présenté conformément à la résolution 31/30 concernant l'application, par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux /résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960/.

/...

II. CONSULTATIONS ET ECHANGES DE RENSEIGNEMENTS

5. Sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice et président de l'OUA pour l'année 1976/77, s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 octobre 1976. Il a prononcé une allocution devant l'Assemblée générale 1/ et a eu des entretiens avec le Secrétaire général sur des questions d'intérêt commun pour les deux organisations.

6. M. William Eteki Mboumoua, Secrétaire général administratif de l'OUA, s'est rendu le 13 octobre 1976 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, où il a eu des entretiens avec le Secrétaire général sur des questions d'intérêt commun pour les deux organisations.

7. Le Secrétaire général a été invité à prendre la parole devant la quatorzième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est réunie le 2 juillet 1977 à Libreville. Pendant sa visite à Libreville, le Secrétaire général a eu des entretiens avec Sir Ramgoolam, président sortant de l'OUA, et avec son nouveau président, son Excellence Omar Bongo, Président du Gabon. Il a également rencontré de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement africains ainsi que des dirigeants de divers mouvements de libération.

8. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette conférence, le Secrétaire général a exprimé sa satisfaction devant les liens étroits et constructifs unissant l'Organisation des Nations Unies et l'OUA. Il a évoqué des questions africaines et passé en revue quelques-uns des principaux problèmes politiques et économiques qui se posent tant à l'Afrique qu'à la communauté mondiale et qui touchent de très près l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné la nécessité de continuer à s'efforcer de trouver des solutions urgentes et équitables à ces problèmes, et il a exprimé l'espoir que les mesures prises en vue d'éliminer les dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales aboutiraient.

9. Le Secrétaire général s'est rendu à nouveau en Afrique pour ouvrir la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo en mai 1977, et la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, tenue à Lagos en août 1977. En ces deux occasions, le Secrétaire général a exprimé sa vive satisfaction à l'OUA pour l'appui et la coopération qu'elle avait apportés pour la réalisation de ces deux manifestations importantes. Il a particulièrement mentionné les efforts déployés par l'OUA pour trouver une solution aux problèmes de l'Afrique australe.

10. Sur l'invitation de l'OUA, le Secrétaire général a désigné un représentant pour assister à titre d'observateur, à la vingt-huitième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Libreville du 24 au 30 juin 1977.

11. Comme par le passé, le travail accompli par les bureaux exécutifs de l'OUA à New York et à Genève a considérablement accru les communications et la coopération entre les deux organisations pour les affaires courantes. Les deux secrétaires exécutifs ont facilement accès aux divers départements des organismes des Nations Unies, ce qui continue à faciliter les consultations sur les questions d'intérêt commun.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 31ème séance, par. 31 à 97.

III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION
EN AFRIQUE AUSTRALE

A. Bureau des affaires interorganisations et de
la coordination

12. En mars 1977, des représentants des organismes des Nations Unies ont rencontré un représentant de l'OUA, conformément à la résolution 1892 (LVII) du Conseil économique et social en date du 1er août 1974. Cette réunion a permis de passer en revue les activités se rapportant à l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de manière à la coordonner efficacement.

B. Division des droits de l'homme

13. En réponse à une invitation qui lui avait été adressée conformément à la résolution 1159 (XLI) du Conseil économique et social en date du 5 août 1966, l'OUA a envoyé un représentant à titre d'observateur à la trente-troisième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève du 7 février au 11 mars 1977. Etaient également représentés à cette session les mouvements de libération nationale ci-après 2/ : African National Council du Zimbabwe et South-West Africa People's Organization. Conformément à cette même résolution, l'OUA a été également invitée à se faire représenter à la trentième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'est tenue à Genève du 15 août au 2 septembre 1977.

14. La Division des droits de l'homme a continué ses consultations avec de hauts fonctionnaires de l'OUA pour l'établissement d'études et de rapports au sujet des droits de l'homme et en particulier du droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance.

15. L'OUA a été invitée à rendre compte, si elle le désirait, à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-cinquième session, des efforts accomplis en vue de marquer le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C. Département des affaires politiques et des affaires
du Conseil de sécurité

16. Le Comité spécial contre l'apartheid est resté étroitement en rapport avec l'OUA, qui est représentée au sein du Comité par un observateur.

2/ Sauf indication contraire, les mouvements de libération mentionnés dans le présent rapport sont ceux qui sont reconnus par l'OUA.

17. En application de la résolution 31/6 G de l'Assemblée générale en date du 9 novembre 1976, le Comité spécial a organisé, en consultation avec l'OUA, une conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, qui s'est tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977. Le Président et le Secrétaire général administratif de l'OUA, le Président, le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, ainsi que le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies, ont été invités à participer à cette conférence.
18. Le 15 octobre 1976, le président du Comité spécial a tenu des consultations avec le Secrétaire général administratif de l'OUA à New York, durant lesquelles ils sont parvenus à un accord sur plusieurs mesures concrètes en vue d'une action concertée en ce qui concerne la situation en Afrique australe.
19. Sur l'invitation de l'OUA, le président du Comité spécial a assisté à la session du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, qui s'est tenue du 25 janvier au 5 février 1977 à Lusaka. Il a également assisté à la vingt-neuvième session du Conseil des ministres de l'OUA et à la quatorzième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui se sont tenues à Libreville en juin et juillet 1977.
20. Sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice et président de l'OUA pour l'année 1976-1977, a envoyé un message à l'occasion de la réunion solennelle organisée par le Comité spécial à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 1977. Le Secrétaire exécutif de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies a participé à cette réunion et a fait une déclaration.
21. En mars 1977, des représentants de l'African National Congress of South Africa et du Pan-Africanist Congress of Azania ont été invités par le Comité spécial pour des consultations. Des crédits ont été ouverts pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance. Ces deux mouvements, ainsi que la South West African People's Organization et le Patriotic Front of Zimbabwe, ont également été invités par le Comité spécial à la Conférence mondiale de Lagos. Des crédits ont été ouverts par l'Organisation des Nations Unies pour leur permettre de participer à la Conférence.
22. Un représentant de l'OUA a participé à la deuxième Conférence syndicale internationale contre l'apartheid, convoquée par le Comité spécial à Genève les 10 et 11 juin 1977. Cinq représentants de syndicats d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe ont également été invités à cette conférence et des crédits ont été ouverts par l'Organisation des Nations Unies pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance.
23. Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Centre contre l'apartheid est resté étroitement en contact avec l'OUA, notamment pour ce qui est de la publicité contre l'apartheid et de l'aide aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et à leurs mouvements de libération.
24. En coopération avec les comités intéressés, le Secrétaire général a continué d'encourager l'apport de contributions plus importantes aux trois programmes d'assistance de l'Organisation des Nations Unies aux populations d'Afrique australe, à savoir : le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique
/...

australe et le Fonds des Nations Unies pour la Namibie. En 1976, les contributions à ces programmes se sont élevées à 2 788 689 dollars.

25. Le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe a lui aussi continué de coopérer étroitement avec l'OUA, en particulier avec le Bureau de l'OUA pour le placement et l'éducation des réfugiés africains. Un représentant de l'OUA assiste en tant qu'observateur aux séances du Comité consultatif du Programme.

D. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

26. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont continué à entretenir, au cours de la période considérée, d'étroites relations de travail avec l'OUA. Le Comité spécial et le Conseil pour la Namibie ont bénéficié l'un et l'autre de l'entière coopération du Secrétaire exécutif de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui, conformément à la pratique établie, a participé activement aux travaux des deux organes et de leurs organes subsidiaires portant sur des points communs.

27. L'Organisation des Nations Unies et l'OUA ont organisé conjointement la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977. Les délégations de 92 Etats Membres, de cinq mouvements de libération nationale, de cinq missions d'observateurs et de 27 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à cette conférence.

28. Le Comité spécial et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont été tous deux représentés à la réunion du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, qui s'est tenue à Luanda, en juin 1977. Ces deux organes ont été également représentés à la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA et à la quatorzième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui ont eu lieu à Libreville en juin et juillet 1977.

29. La question de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes concrets d'assistance de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées aux mouvements de libération et aux peuples des territoires coloniaux, en particulier ceux du Zimbabwe et de la Namibie, a continué de retenir tout particulièrement l'attention du Comité spécial et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

E. Commission économique pour l'Afrique

30. En ce qui concerne l'assistance accordée aux victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe, la CEA propose de réaliser un atelier itinérant de formation pour l'établissement de programmes visant à améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales des régions nouvellement libérées. La CEA sollicitera la coopération de l'OUA pour la réalisation de ce projet.

F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

31. L'ONUUDI révisé actuellement son programme d'assistance à la Namibie et en discutera ensuite avec l'OUA. Des représentants des mouvements de libération nationale de la Namibie et de la Rhodésie du Sud ont été invités à participer à la deuxième Conférence générale de l'ONUUDI et aux sessions du Conseil du développement industriel. L'ONUUDI a également proposé un programme de formation en matière de gestion industrielle qu'elle organisera avec les mouvements de libération.

/...

G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

32. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a continué à coopérer activement avec l'OUA dans des domaines d'intérêt commun et en ce qui concerne l'assistance aux mouvements de libération. Le Directeur régional du FISE pour l'Afrique de l'Est à Nairobi et ses représentants à Addis-Abeba et en République-Unie de Tanzanie ont été chargés particulièrement de continuer à collaborer le plus étroitement possible avec l'OUA et ses différents organes à cet égard.

33. Le programme d'assistance du FISE aux mouvements de libération, élaboré en collaboration étroite avec l'OUA, a été mis en oeuvre. A la fin de 1976, les ressources allouées à ce programme, dont le montant s'élève à 1 043 000 dollars, étaient en grande partie distribuées.

34. Un nouvel engagement de 1 200 000 dollars a été approuvé par le Conseil d'administration du FISE en juin 1977 aux fins de l'assistance aux mouvements de libération africains 3/. L'application de ce nouvel engagement a déjà commencé et les bénéficiaires en sont des enfants et des femmes du Zimbabwe résidant au Mozambique et en Zambie, ainsi que des Namibiens vivant en Angola et en Zambie. On prévoit en outre de continuer à fournir une assistance au Bureau central pour les mouvements de libération en République-Unie de Tanzanie.

H. Programme des Nations Unies pour le développement

35. La coopération entre l'OUA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne la situation en Afrique australe, a porté surtout sur l'exécution d'un programme d'assistance efficace et concret aux mouvements de libération africains dans des domaines comme l'éducation, la santé et l'agriculture. Le secrétariat du Comité de libération de l'OUA à Dar es-Salam s'est particulièrement occupé de la coordination des activités relevant de ce programme.

36. Comme suite aux diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le PNUD a accordé des bourses à de jeunes Africains qui n'avaient pas eu la possibilité de poursuivre leurs études au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud. Le PNUD a également financé la création d'écoles dans les pays voisins de l'Afrique du Sud pour les enfants des réfugiés. Chaque fois que possible, des projets dans le domaine agricole ont été financés en vue de permettre aux membres des mouvements de libération nationale d'enseigner à leurs peuples des techniques modernes de culture et de production vivrière. Plusieurs centres sanitaires ont en outre été créés pour les mouvements de libération nationale; ils servent à la fois de centres de formation médicale et de centres de soins.

37. Le PNUD a largement contribué à la création de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie qui s'occupe de former le noyau de la fonction publique future de la Namibie. Actuellement, l'Institut compte 100 étudiants inscrits et de nombreux enseignants ont été recrutés.

3/ Recommandation du Directeur général (E/ICEF/P/L.1717).

38. On s'attend à ce que la coopération entre le PNUD et l'OUA s'intensifie à la suite de la récente approbation par le Conseil d'administration du PNUD d'un crédit de six millions de dollars destiné à répondre aux besoins humanitaires chaque jour plus importants des mouvements de libération africains. En outre, le PNUD gère un Fonds d'affectation spéciale de 4 millions de dollars, créé dans le cadre du Programme et alimenté par les contributions volontaires d'un certain nombre d'Etats.

I. Programme alimentaire mondial

39. Le Directeur exécutif et des administrateurs du PAM ont eu à plusieurs reprises des discussions avec des représentants des mouvements de libération durant la période considérée. Parmi les problèmes évoqués, les procédures et les conditions régissant l'aide du PAM ont été expliquées. Un conseiller principal du PAM à Lusaka a été nommé attaché de liaison responsable de la coopération avec les mouvements de libération dans cette région.

40. Deux projets sont actuellement à l'étude en vue de fournir une aide alimentaire aux personnes déplacées du Zimbabwe et de Namibie qui vivent dans des camps de peuplement en Zambie. Cela a nécessité des discussions entre le gouvernement du pays d'accueil, l'OUA et des représentants de la Zimbabwean African Peoples Union et de la South-West Africa People's Organization.

J. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

41. L'OUA était représentée à la vingt-septième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a eu lieu en octobre 1976. A la demande du Directeur du Bureau de l'OUA pour le placement et l'éducation des réfugiés africains, le HCR a mis un fonctionnaire à la disposition du Bureau pour l'aider à s'occuper de chaque réfugié.

42. En ce qui concerne la protection des réfugiés, le HCR a eu des contacts étroits avec l'OUA afin de favoriser de nouvelles adhésions d'Etats Membres aux instruments juridiques internationaux pertinents, en particulier la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 4/ et le Protocole relatif au statut des réfugiés de 1957 5/ ainsi que la Convention de l'OUA régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique de 1969 6/.

4/ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 189, No 2545, p. 137.

5/ Ibid., vol. 606, No 8791, p. 267.

6/ Organisation de l'unité africaine, Conseil des ministres, onzième session, Alger, septembre 1968, document CM/228, annexe II, p. 1.

3. A la demande du Gouvernement angolais et en réponse à l'appel lancé par le Haut Commissaire, le 23 août 1976, l'OUA a apporté une contribution de 13 244 000 dollars au programme des Nations Unies d'assistance humanitaire en Angola.

4. Le HCR a renforcé ses relations avec les mouvements de libération africains. Trois d'entre eux, l'African National Congress of South Africa, le Pan-Africanist Congress of Azania et la South West Africa People's Organization, étaient représentés à la vingt-septième session du Comité exécutif. A la demande des mouvements de libération intéressés, le HCR a aidé au transfert d'étudiants de Swaziland des pays limitrophes de l'Afrique du Sud vers d'autres pays d'Afrique. Le HCR a également élaboré un programme de secours d'urgence pour les réfugiés du Zimbabwe se trouvant en Zambie et a livré des fournitures médicales aux réfugiés namibiens se trouvant en Angola.

K. Organisation internationale du Travail

45. La coopération OIT/OUA s'est poursuivie, notamment dans le domaine de l'assistance aux mouvements de libération africains. Tout au long de cette année, des échanges et des contacts se sont multipliés entre les représentants des deux organisations au plus haut niveau. En mars 1977, le Directeur général adjoint du Bureau international du Travail, accompagné du Directeur régional pour l'Afrique, ont rencontré le Secrétaire exécutif du Comité de libération de l'OUA à Dar es-Salaam, avec qui ils ont discuté des actions que les deux organisations pourraient prendre en commun pour venir en aide aux mouvements de libération en Afrique, en particulier ceux de Namibie et du Zimbabwe.

46. L'OIT a eu des contacts avec les représentants de la SWAPO, grâce au concours du Bureau des réfugiés de l'OUA, pour inviter des ressortissants de Namibie à participer à Genève à un cours de formation accélérée en administration du travail. Des contacts ont été également poursuivis à Genève et en Afrique avec des représentants de la SWAPO et des mouvements de libération du Zimbabwe, dans le but de mettre au point un programme plus détaillé d'assistance technique dans plusieurs domaines.

47. L'Institut international d'études sociales a contribué à cette coopération entre l'OIT et l'OUA par l'organisation d'un séminaire régional consacré au développement économique et social de l'Afrique australe, qui s'est tenu successivement du 19 avril au 24 juin 1977 à Lusaka, Nairobi et Genève. Des ressortissants du Botswana, du Zimbabwe, de Namibie, du Lesotho et de l'Afrique du Sud ont participé à ce séminaire organisé en étroite coopération avec l'OUA. Le séminaire a pu permettre aux participants, dont la plupart ont été choisis au sein et avec l'accord des mouvements de libération, d'étudier d'une manière intensive les différents aspects du développement économique et social des pays d'Afrique australe.

48. L'OIT a publié récemment un rapport sur la discrimination dans le domaine du travail en Namibie. Ce document est le premier du genre; il a été présenté comme document de travail à la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est tenue à Maputo au mois de mai 1977.

/...

L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

49. Toute l'assistance aux mouvements de libérations africains est acheminée en consultation avec l'OUA. Le Directeur général de la FAO a nommé un attaché de liaison spécial, chargé expressément des questions relatives aux demandes présentées par les mouvements de libération et les pays africains nouvellement indépendants. Tous les mouvements de libération nationale ont été invités, par le truchement de l'OUA, à participer à la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO en 1976. La FAO a été en relation avec l'OUA en 1977 au sujet d'un programme de formation pour le Zimbabwe.

M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

50. L'UNESCO a continué de coopérer avec l'OUA dans le domaine des programmes d'assistance exécutés pour, et en étroite coopération avec, les mouvements de libération. Ces mouvements participent directement à l'élaboration et à la révision des projets exécutés à leur intention, dans le domaine de l'éducation, et financés par le PNUD.

51. L'UNESCO, dans le cadre de son programme ordinaire, a pris en charge, notamment au cours de l'année 1977, les traitements de trois professeurs de la SWAPO, un voyage d'étude d'un membre de la SWAPO, un cours destiné à un étudiant du Front de Libération de la Côte des Somalis (FLCS) et l'impression de manuels pour divers mouvements de libération.

IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. Commission économique pour l'Afrique

52. A sa quatrième session, qui s'est tenue à Kinshasa du 24 février au 3 mars 1977, la Conférence des ministres de la CEA a adopté une résolution aux termes de laquelle elle a, entre autres, réaffirmé la nécessité de poursuivre les efforts en vue de renforcer encore les relations avec l'OUA.

53. Comme suite à deux réunions du Secrétaire général administratif de l'OUA et du Secrétaire exécutif de la CEA, tenues en mars et avril 1977, il a été décidé de créer un comité mixte OUA/CEA chargé d'étudier tous les domaines possibles de coopération et de faire des propositions concrètes aux deux organisations. Au niveau exécutif, les deux secrétariats ont mutuellement participé aux réunions de leurs institutions respectives et ont également organisé des réunions communes dans certains secteurs d'activité. Les principaux domaines de coopération ont été le commerce, l'industrie et les transports.

54. S'agissant du commerce, les secrétariats de la CEA et de l'OUA et le Gouvernement algérien ont à eux trois constitué un comité qui a organisé à Alger, en octobre 1976, la deuxième Foire panafricaine et un colloque sur la promotion du commerce intra-africain. Le programme d'action adopté par ce colloque reposait sur les documents établis par le secrétariat de la CEA. En outre, la CEA et l'OUA ont assuré conjointement le service des réunions suivantes : a) la session spéciale de l'Association des organisations chargées de promouvoir le commerce africain, qui s'est tenue à Tanger en octobre 1976, b) les réunions du Groupe africain tenues dans le cadre de la seizième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et c) les réunions du Groupe africain tenues dans le cadre de la Conférence de négociation sur un fonds commun. En outre, le secrétariat de la CEA a participé à une réunion sur la coopération afro-arabe, organisée par l'OUA à Addis-Abeba du 4 au 7 janvier 1977. Plusieurs documents de travail ont été présentés, dont une note du secrétariat de la CEA sur le développement du commerce afro-arabe.

55. Dans le domaine de l'industrie, la CEA et l'OUA sont convenues de patronner ensemble la Conférence des ministres africains de l'industrie et son organe subsidiaire, le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique.

56. Le secrétariat de la CEA, en coopération avec l'OUA, a convoqué en septembre 1976 une conférence des ministres des transports d'Afrique centrale. Les deux secrétariats ont en outre tenu une réunion sur les transports, à la suite de laquelle ils ont publié des directives à l'intention des Etats Membres et créé des groupes nationaux des transports.

57. La CEA et l'OUA, en coopération avec l'UIT, ont organisé un séminaire à Addis-Abeba en septembre et octobre 1976, pour échanger des connaissances et des données d'expérience en matière de communications par satellite et encourager encore la mise au point d'un programme d'action coopérative régionale pour l'utilisation des communications spatiales aux fins de l'enseignement et du développement.

/...

58. En matière de progrès social, des dispositions ont été prises, en coopération avec l'OUA, pour organiser la deuxième Conférence des ministres africains des affaires sociales, en janvier 1977. Le secrétariat a également entrepris une mission avec l'OUA pour étudier les possibilités offertes dans les Etats Membres désireux d'accueillir le Centre régional de recherche et de formation en matière de développement social en Afrique.

B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

59. La coopération s'est renforcée entre la CNUCED et l'OUA. L'OUA, qui est dotée du statut consultatif auprès de la CNUCED, a reçu tous les documents de celle-ci et a été invitée à participer à toutes les réunions de la Conférence. Dans le domaine de la coopération technique, un grand nombre de projets conformes aux objectifs de l'OUA sont exécutés en Afrique à l'échelon national et multinational. Nombre d'entre eux visent à donner à la région une plus grande autonomie collective en renforçant les mouvements d'intégration économique, en facilitant les opérations de transit entre les pays sans littoral et leurs voisins, en favorisant la coopération dans le domaine monétaire, en développant les échanges commerciaux entre pays africains, etc.

60. Le secrétariat de la CNUCED a collaboré étroitement à la préparation d'un rapport sur le fonds commun, établi par le bureau de l'OUA à Genève et présenté à la Conférence de l'OUA qui s'est tenue à Libreville en juin et juillet 1977. La CNUCED a également entrepris de coopérer aux préparatifs d'une réunion régionale africaine commune OUA/CEA/CNUCED sur le fonds commun pendant l'été de 1977. Elle fournit également une assistance à l'OUA et à la CEA pour la création du Centre africain pour le transfert et le développement de la technologie.

C. Programme des Nations Unies pour l'environnement

61. Le Directeur exécutif du PNUE s'est rendu au siège de l'OUA à Addis-Abeba en août et septembre 1976, et a profité de cette occasion pour s'entretenir de sujets d'intérêt commun avec de hauts fonctionnaires de l'OUA.

62. En outre, des consultations ont eu lieu en février et mars 1977, qui ont abouti à l'organisation conjointe du séminaire de l'OUA sur la sécheresse et la désertification en Afrique et à la réunion régionale préparatoire PNUE/CEA sur la désertification ^{7/}, qui s'est tenue à Nairobi du 12 au 16 avril 1977 et intéressait les pays africains situés au sud du Sahara. L'OUA a également collaboré avec le PNUE à l'organisation de la réunion régionale pour les pays du bassin méditerranéen sur la désertification, qui s'est tenue en Algarve (Portugal) en mars et avril 1977. L'OUA a été invitée à participer à la Conférence des Nations Unies sur la désertification qui s'est tenue à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977.

^{7/} De nombreuses organisations internationales, dont l'OMS et l'OMM, ont participé à cette réunion.

3. L'OUA a entrepris de coopérer avec le PNUF aux préparatifs du séminaire africain sur les différents modes de développement et de vie possibles, patronné par le Gouvernement algérien. En outre, les deux organisations ont été mutuellement représentées au sein de leurs organes directeurs et de leurs organes techniques respectifs.

4. Le Conseil des ministres de l'OUA a pris acte avec satisfaction des efforts déployés conjointement par l'OUA, la CEA et le PNUF en vue de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur la désertification.

D. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. A sa quatrième session tenue à Kinshasa en février et mars 1977, la Conférence des ministres de la CEA a adopté une résolution concernant l'accélération de l'industrialisation en Afrique. Dans cette résolution, la Conférence a, entre autres, demandé au Secrétaire exécutif de la CEA, au Secrétaire général administratif de l'OUA et au Directeur exécutif de l'ONUDI de collaborer étroitement pour définir les secteurs, les aspects et les modalités des consultations internationales sur le redéploiement et le développement de la capacité industrielle mondiale et d'organiser des consultations régionales afin de renforcer la position africaine dans la préparation des consultations mondiales entreprises conformément à la déclaration de Lima. L'ONUDI prend actuellement les mesures nécessaires pour appliquer cette résolution.

E. Programme des Nations Unies pour le développement

6. On poursuit les efforts en vue d'appliquer l'accord de coopération conclu entre l'OUA et le PNUD en 1975. Ces efforts ont essentiellement tendu à permettre à l'OUA d'entreprendre certains projets en lui fournissant une assistance pour la formation de son personnel. Pour cela, un montant annuel de 50 000 dollars a été alloué au secrétariat de l'OUA dans le cadre du programme régional du PNUD pour l'Afrique. La première bourse d'étude (documentation et service des conférences) financée dans le cadre de ce programme a été octroyée à la fin de 1976.

7. En outre, à sa cinquième session plénière, tenue en mai et juin à Lomé, la Commission africaine de l'aviation civile, qui est depuis peu une institution spécialisée de l'OUA, a examiné des propositions touchant la création d'un réseau de centres de formation à l'aviation civile en Afrique; ces propositions reposaient sur les résultats d'une enquête concernant la main-d'oeuvre et la formation en Afrique qui avait été financée par le PNUD (projet RAF/73/006).

8. Pour assurer la meilleure coordination possible entre, d'une part, le bureau régional du PNUD pour l'Afrique et, d'autre part, l'OUA et le siège, un bureau de liaison pour ces organisations a été ouvert à Addis-Abeba le 1er juin 1977. Un représentant de l'OUA a également participé aux débats du Conseil d'administration du PNUD à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, tenues en janvier et juin 1977.

/...

F. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

69. L'Institut a invité le secrétariat de l'OUA à participer à un certain nombre de réunions intéressant l'Afrique, et notamment à une conférence sur les stratégies de développement et l'avenir de l'Afrique, qui s'est tenue à Dakar en juillet 1977, à un colloque sur les femmes et la prise de décisions à l'Organisation des Nations Unies, qui a eu lieu en Autriche en juillet 1977, et à un séminaire de recherche sur les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui s'est tenu à New York en mars 1977.

70. Il ressort de consultations engagées avec l'OUA et la CEA que l'on a grand besoin de mettre en oeuvre des programmes de formation pour les fonctionnaires des conférences africains. S'il en a les moyens financiers, l'Institut prévoit d'organiser en 1978 un programme de formation pour les fonctionnaires des conférences africains, en consultation avec l'OUA et d'autres organisations intéressées.

G. Organisation internationale du Travail

71. Les consultations entre les deux organisations sont assurées de manière étroite et régulière, d'une part à Addis-Abeba, entre le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et le secrétariat de l'OUA, et d'autre part à Genève, entre la délégation permanente de l'OUA et le siège de l'OIT.

72. L'OIT a maintenu un contact régulier et constant avec l'OUA à l'occasion de missions de fonctionnaires et experts en Afrique. Elle a apporté son assistance technique à l'organisation matérielle et aux débats de la première Conférence des administrateurs principaux africains du travail à Addis-Abeba, du 1er au 5 novembre 1976.

73. L'OIT a organisé, conjointement avec l'OUA et avec l'assistance financière du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, un séminaire intitulé "Travail, population et planification du développement" à Yaoundé, du 20 novembre au 4 décembre 1976.

74. Durant la période couverte par ce rapport, l'OUA a été représentée aux réunions du Conseil d'administration du BIT ainsi qu'à la soixante-troisième session de la Conférence internationale du travail, tenue à Genève du 1er au 22 juin 1977. L'OIT a été invitée et a participé à des réunions tenues sous l'égide de l'OUA, notamment la quatorzième session de la Conférence des ministres africains du travail à Freetown, du 29 mars au 24 avril 1976, la deuxième Conférence des ministres africains des affaires sociales à Alexandrie, du 10 au 14 janvier 1976, et la session de la Commission africaine du travail (ancienne Conférence des ministres africains du travail) à Tripoli, en avril 1977.

/...

H. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

75. La FAO a participé aux sessions du Conseil des ministres de l'OUA et de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui se sont tenues à Libreville en juin et juillet 1977.

76. Par sa Déclaration de Freetown, la neuvième Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO, qui s'est tenue à Freetown du 2 au 12 novembre 1976, a demandé à la FAO de coopérer avec l'OUA et la CEA à l'élaboration d'un plan alimentaire régional destiné à permettre aux Etats membres de l'OUA de parvenir à l'autonomie alimentaire d'ici 10 ans, et de soumettre ce plan à la prochaine Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO.

77. La FAO a pris des dispositions pour collaborer avec l'OUA à l'organisation des réunions du Comité interministériel africain pour l'alimentation, conformément à une décision prise par la Conférence de la FAO à sa dix-septième session, en novembre 1975, et à la résolution 2038 (LXI) du Conseil économique et social en date du 5 août 1976.

78. Par l'intermédiaire de son Bureau régional d'Accra, la FAO a, l'an passé, collaboré avec l'OUA dans un certain nombre de domaines spécialisés, dans le cadre de la lutte contre les maladies des plantes et des animaux. Un projet régional relatif aux maladies du bétail transmises par les tiques et à la lutte contre les tiques a pris fin en décembre 1976. A la demande du Bureau interafricain de l'OUA pour la recherche animale, la FAO envisage la création de centres régionaux pour poursuivre l'oeuvre entreprise dans le cadre de ce projet.

I. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

79. L'UNESCO a été représentée à de nombreuses réunions organisées par l'OUA traitant de sujets qui touchent à son programme. Dans ce contexte, le Directeur général a assisté personnellement au quatorzième Sommet de l'OUA, qui s'est tenu à Libreville du 2 au 5 juillet 1977.

80. L'UNESCO a aidé l'OUA dans le cadre de la réorganisation de ses services de conférence. A cette fin, elle a mis à la disposition de l'OUA des spécialistes pour des missions de courte durée et assuré la formation d'un de ses fonctionnaires.

81. Dans le cadre de son programme ordinaire également, l'UNESCO a continué à coopérer avec le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale de l'OUA à Niamey, au moyen de contrats de recherche et de la fourniture d'équipement.

J. Organisation mondiale de la santé

82. L'OMS a continué à coopérer avec l'OUA dans un certain nombre de domaines, y compris au sein de la Commission régionale mixte FAO/OMS/OUA de l'alimentation et de la nutrition en Afrique. Un fonctionnaire de l'OMS continue d'être affecté à ce projet, et les principales mesures qui ont été prises ont trait à la préparation de résumés sur l'alimentation et la nutrition dans la majorité des pays de la région africaine.

83. A sa vingt-sixième session, le Comité régional de l'OMS a souligné la nécessité de développer l'industrie pharmaceutique en Afrique. A cet effet, l'OUA, la Banque africaine de développement, l'OMS, la CEA et l'ONUDI ont eu des entretiens à la suite desquels il a été décidé d'entreprendre une étude de faisabilité dont l'objet a été défini en avril 1977 par un consultant agréé par les organisations intéressées.

84. En collaboration avec l'OUA et la FAO, l'OMS a participé à Nairobi, en septembre 1977, à l'organisation d'un séminaire commun FAO/OUA/OMS sur la formation de cadres pour la lutte contre la trypanosomiase en Afrique, initialement recommandé par le Conseil scientifique interafricain pour les recherches sur la trypanosomiase et la lutte contre cette maladie. En outre, à la réunion entre l'OUA et ledit conseil qui a eu lieu à Banjul (Gambie) en avril 1977, ont participé plusieurs fonctionnaires de l'OMS détachés du Bureau régional de l'OMS à Brazzaville et du siège de l'OMS à Genève.

85. L'OMS est en relation permanente avec l'OUA au sujet du développement des activités de recherche en Afrique et de l'appui à ces activités, notamment en ce qui concerne l'organisation d'un séminaire OUA/OMS sur le goût et l'élaboration d'un projet pour la création d'un service d'hygiène scolaire aux Comores.

86. A cet égard, l'OMS est en rapport avec le Bureau de la santé de l'OUA afin que cet organe présente des programmes régionaux précis aux organes politiques compétents de l'OUA. On espère qu'ainsi les représentants de l'OMS pourront participer plus activement aux travaux du Conseil des ministres de l'OUA et que l'OUA sera représentée aux réunions de la Commission régionale de l'OMS pour l'Afrique, de sorte que les sujets d'intérêt commun puissent être pris en considération lors de la prise de décisions.

K. Banque mondiale

87. Pendant la période considérée, la Banque mondiale a continué avec profit à avoir des échanges de vues officiels et officieux avec le personnel de l'OUA, lors de réunions tenues au siège de l'OUA à Addis-Abeba, à l'occasion de missions réalisées dans différents pays et de diverses réunions interorganisations, ainsi qu'à la réunion annuelle de la Banque.

L. Fonds monétaire international

88. L'OUA a été invitée à participer en qualité d'observateur à la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds, qui s'est tenue à Manille en octobre 1976. Un représentant du Fonds a participé, avec un représentant du secrétariat de l'OUA, à la réunion des représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, qui s'est tenue à Paris en mars 1977.

M. Union postale universelle

89. L'OUA a été invitée à participer à plusieurs réunions de l'UPU, dont celle de son Conseil exécutif, qui s'est tenue à Berne du 12 au 18 mai 1977. En outre, des dispositions ont été prises pour que l'OUA puisse participer aux réunions périodiques de l'UPU et de l'Organisation régionale africaine spécialisée dans la coopération technique.

/...

N. Union internationale des télécommunications

90. Le Comité de coordination pour la mise en place du réseau panafricain de télécommunications rassemble l'OUA, la CEA, la Banque africaine de développement et l'UIT. Le Comité s'est réuni à Genève en mai 1976 et les recommandations qu'il a formulées en vue de la mise en place du réseau panafricain de télécommunications et du développement des télécommunications en Afrique ont été présentées au Conseil des ministres de l'OUA, qui leur a donné son appui.

91. L'UIT, qui a continué d'être invitée à toutes les réunions importantes de l'OUA, était représentée à la vingt-sixième session du Conseil des ministres de l'OUA ainsi qu'à d'autres réunions. En outre, l'UIT a activement participé à des activités et réunions préparatoires, telles que les sessions du Comité directeur de l'Union panafricaine des télécommunications qui ont eu lieu à Addis-Abeba en août 1976. Elle a donné des conseils en vue de l'élaboration d'un projet de convention pour l'Union panafricaine des télécommunications, projet qui a été établi sur le modèle de la Convention de l'UIT. L'UIT a également été invitée à participer à la Conférence de plénipotentiaires convoquée par l'OUA à Addis-Abeba en mai 1977 en vue de discuter du projet de convention de l'Union panafricaine des télécommunications.

O. Organisation météorologique mondiale

92. L'OMM étudie actuellement les moyens les plus efficaces de donner suite à la résolution 2038 (LXI) du Conseil économique et social relative à la coopération entre le Comité interministériel africain pour l'alimentation et les organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies. L'OUA a été invitée à offrir des suggestions à ce sujet.

P. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

93. Depuis la conclusion de l'accord de coopération entre l'OMCI et l'OUA en 1974, ces deux organisations coopèrent étroitement dans tous les domaines touchant aux transports maritimes. Elles ont également tenu des consultations au sujet de la création d'écoles régionales de marine marchande en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. En outre, le Conseiller régional de l'OMCI en Afrique se charge des consultations avec l'OUA et assure la coordination avec elle des activités d'intérêt mutuel dans le domaine de la navigation maritime.

Q. Agence internationale de l'énergie atomique

94. Pendant l'année écoulée, les consultations et la coopération se sont poursuivies conformément à l'accord de coopération conclu entre l'AIEA et l'OUA en septembre 1968.

/...

R. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

95. Les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent actuellement à Genève continuent d'être un domaine important de coopération entre l'OUA et le GATT. Plusieurs Etats membres de l'OUA participent activement à ces négociations, et bénéficient pleinement des services fournis aux pays participants par le groupe d'assistance spéciale du secrétariat du GATT.

96. Le GATT a fait savoir au secrétariat de l'OUA qu'il était disposé à envisager toutes les candidatures qu'il présenterait pour les stages consacrés à l'étude de la politique commerciale du GATT.

V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATICA ET
DE LA PUBLICITE

97. Le Service de l'information du secrétariat a continué de coopérer avec l'OUA en ayant recours à tous les moyens d'information qui lui sont accessibles, y compris la presse, les publications, le cinéma, la télévision, la radio et les centres d'information des Nations Unies.

98. La Division de la presse et des publications du Service de l'information a continué de diffuser des renseignements sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA par le canal des communiqués de presse et des périodiques, y compris la Chronique mensuelle de l'ONU, le bulletin bimensuel intitulé l'Organisation des Nations Unies et Afrique australe et la revue trimestrielle intitulée Objectif : Justice. De nombreux articles y ont été consacrés à la conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à Maputo. Il a été également rendu compte des déclarations faites par les représentants de l'OUA devant l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Comité spécial contre l'apartheid et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des déclarations faites par les porte-parole de l'ONU, notamment le Secrétaire général, lors des réunions de l'OUA.

99. La Division de la radio et des moyens visuels du Service de l'information a continué de faire des reportages et de diffuser des informations sur les activités de l'OUA dans le cadre du système des Nations Unies. Des efforts particulièrement fructueux ont été déployés notamment à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe, de la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, ainsi que lors d'un certain nombre de réunions des principaux organes de l'ONU. A cette fin, il a été fait appel à des moyens tels que la radio, la télévision, le cinéma et la photographie.

100. En outre, au début de 1977, la Section de l'Afrique du Service de la radio a produit un programme spécial sur la coopération entre l'OUA et l'ONU. A plusieurs reprises au cours de l'année, la Section a également enregistré des entretiens avec des représentants de l'OUA et les a utilisés dans ses programmes, notamment "ONU-Afrique" et l'Afrique à l'ONU.

101. La Section de la photographie et des expositions a continué de couvrir divers événements ou réunions organisés sous les auspices ou avec la participation de l'OUA.

102. Comme les années précédentes, la Section des politiques et des programmes de la Division des relations extérieures, a donné pour instructions à 56 centres et services d'information de faire connaître les activités de l'OUA et de continuer de coopérer avec elle dans la poursuite de ses buts et de ses objectifs en Afrique.

/...

A cet égard, des documents d'information consacrés aux méfaits de l'apartheid, à la discrimination raciale et à la décolonisation ont été envoyés aux centres d'information pour qu'ils les distribuent aux représentants des moyens de communication de masse, des établissements d'enseignement et des organisations gouvernementales et non gouvernementales. En outre, les directeurs des centres d'information des Nations Unies ont été priés d'établir des rapports spéciaux sur la place réservée par les moyens d'information à la Conférence de l'OUA qui s'est tenue à Libreville ainsi que sur les renseignements obtenus en retour.
